

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 23 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 16 octobre 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,

Stéphane AUZERAL, Anne Laure Jean Baptiste, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE

Raphael BENOIT

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 septembre 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 septembre 2023** est approuvé à l'unanimité.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
MAISON MOLIE (82-2023)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 99-2022 du 21 novembre 2022, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation en procédure adaptée de la réhabilitation de la Maison Molié.

L'estimation des travaux établie par le groupement de maîtrise d'œuvre Goubert et Landes / SETES/ AEC était de 975 000€ HT. Les crédits ont été prévus au budget 2023.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 23 février 2023 dans la Dépêche, le BOAMP et sur le profil acheteur de la commune. La consultation était divisée en 12 lots.

La commission d'appel d'offre réunie le 30 mai 2023 a décidé :

- De déclarer les lots 1 et 12 sans suite car les coûts proposés dépassaient le budget et mettaient en jeu l'économie générale de l'ensemble de l'opération
- De déclarer les lots 2, 4, 5, 8 sans suite pour cause d'infructuosité car les offres ont été jugées inacceptables,
- De déclarer les autres lots conformes

En conséquence une nouvelle procédure de consultation a été engagée pour ces lots. Le lot 1 a été divisé en trois lots distincts : 1.1 Désamiantage, 1.2 Démolition /VRD /Gros-œuvre, 1.3 Façades et le contenu du lot 12 a été revu.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 mai 2023 dans la Dépêche, et sur le profil acheteur de la commune. La consultation comportait 8 lots.

Des phases de négociation ont eu lieu au travers du profil acheteur le 30 mai 2023 et le 08 septembre 2023.

La commission d'appel d'offre du 12 octobre 2023 a examiné l'analyse des plis selon les critères d'attribution indiqués dans le règlement de consultation. Il est rappelé que les variantes étaient autorisées.

Le résultat est le suivant :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT HT
1.1	Désamiantage	Sarl SNAÀ ACCHINI	65700 Maubourguet	39 206,79 €
1.2	Démolition/VRD/Gros-œuvre	SOCABAT Sas « offre variante » (Bâti des cheminées conservé, renforts structure modifiés)	65170 Vignec	326 098,42 €
1.3	Façades	Sas SGRP	32700 Lectoure	59 729 €
2	Charpente/Couverture	SOCABAT Sas « offre variante » (Réfection totale de la couverture)	65170 Vignec	290 021,47 €
3	Serrurerie	F2GP	65100 Lourdes	7 536,37 €
4	Menuiseries extérieures	Sarl MENUISERIE PEREZ	65240 Arreau	92 750,10 €
5	Cloison/Doublage/Isolation/Faux plafonds	Sarl OLIVEIRA ROGEL « offre variante » (Chape allégée et flocage coupe-feu)	31210 Ausson	180 341,69 €
6	Menuiseries intérieures	Sarl MENUISERIE PEREZ	65240 Arreau	42 732,22 €
7	Faïences	Sarl OLIVEIRA ROGEL	31210 Ausson	5 700 €
8	Electricité générale	SPIE Building Solutions "offre variante" (Simplification contrôle accès et interphonie)	69551 Feyzin	92 717,35 €
9	Plomberie/Sanitaire/Ventilation	PCS Services	65000 Tarbes	64 714,28 €
10	Revêtement de sol souple	DOMINGUES PEINTURE REVETEMENT	65300 LANNEMEZAN	37 771,78 €
11	Peinture	DOMINGUES PEINTURE REVETEMENT	65300 LANNEMEZAN	47 487,83 €
12	Ascenseur/Plateforme élévatrice	BIGORRE BEARN ASCENSEUR	65000 Tarbes	39 500 €

Le montant total de l'opération s'établit à 1 326 307,30 € HT

Le chiffrage de prestations supplémentaires éventuelles a été demandé :

- PSE N°2 : Remplacement Isolation Laine de Verre par une Isolation Laine de Bois : +24 288 €
- PSE N°3 Remplacement des panneaux rayonnants par des radiateurs à chaleur douce : +0.00 €
- PSE N°4 : Tubage conduit cheminée pour mise en place de poêle à granulés bois : mise au point nécessaire si choix de la variante sur lot 1.2 et lot 2

Monsieur PEREZ ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'attribuer les marchés pour les lots suivants :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT HT
1.1	Désamiantage	Sarl SNAACCHINI	65700 Maubourguet	39 206,79 €
1.2	Démolition/VRD/Gros-œuvre	SOCABAT Sas « offre variante » (Bâti des cheminées conservé, renforts structure modifiés)	65170 Vignec	326 098,42 €
1.3	Façades	Sas SGRP	32700 Lectoure	59 729 €
2	Charpente/Couverture	SOCABAT Sas « offre variante » (Réfection totale de la couverture)	65170 Vignec	290 021,47 €
3	Serrurerie	F2GP	65100 Lourdes	7 536,37 €
4	Menuiseries extérieures	Sarl MENUISERIE PEREZ	65240 Arreau	92 750,10 €
5	Cloison/Doublage/Isolation/Faux plafonds	Sarl OLIVEIRA ROGEL « offre variante » (Chape allégée et flochage coupe-feu)	31210 Ausson	180 341,69 €
6	Menuiseries intérieures	Sarl MENUISERIE PEREZ	65240 Arreau	42 732,22 €
7	Faïences	Sarl OLIVEIRA ROGEL	31210 Ausson	5 700 €
8	Electricité générale	SPIE Building Solutions "offre variante" (Simplification contrôle accès et interphonie)	69551 Feyzin	92 717,35 €
9	Plomberie/Sanitaire/Ventilation	PCS Services	65000 Tarbes	64 714,28 €
10	Revêtement de sol souple	DOMINGUES PEINTURE REVETEMENT	65300 LANNEMEZAN	37 771,78 €
11	Peinture	DOMINGUES PEINTURE REVETEMENT	65300 LANNEMEZAN	47 487,83 €
12	Ascenseur/Plateforme élévatrice	BIGORRE BEARN ASCENSEUR	65000 Tarbes	39 500 €

- Valide le choix des PSE suivantes :
 - Lot n°8 PSE n°3 : Remplacement des panneaux rayonnants par des radiateurs à chaleur douce : +0.00 €
 - Lot n°1.2 et Lot 2 PSE n°4 : Tubage conduit cheminée pour mise en place de poêle à granulés bois : à intégrer lors de la mise au point
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes.

REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE

(83-2023)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'importance de changer la chaudière au gaz de l'école. En effet, il était prévu de modifier tout le système de chauffage en remplaçant le fuel et le gaz par du bois. Il s'avère que le coût de cette opération est bien trop onéreux. La saison hivernale approche, il est temps de la remplacer.

L'entreprise Laurentin Gaz Service propose d'effectuer cette prestation pour un montant de 25 844,94€ HT. Il s'agit de deux chaudières à très haute performance énergétique.

Il s'engage également à réaliser l'entretien des chaudières pour un coût annuel de 1 033€ TTC au lieu de 1 900€ TTC actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Laurentin Gaz Service pour un montant de 25 844,94€ HT afin de remplacer la chaudière au gaz de l'école,
- D'accepter le contrat de maintenance pour le montant de 1 033€ TTC par an.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT MUSEOGRAPHIQUE DE LA CHAPELLE ST EXUPERE (84-2023)

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle l'élaboration d'une feuille de route concernant l'attractivité touristique d'Arreau suite à l'étude réalisée en 2020 par le cabinet Ted Conseil. Dans ce cadre, la mise en récit du patrimoine a été prise en compte avec l'élaboration, en 2021, d'un parcours patrimonial présentant les différents monuments et personnages d'Arreau. A cette même période, le conseil municipal a voté la rénovation de la chapelle Saint Exupère. Cette restauration étant aboutie, il est envisagé de la valoriser ainsi que les objets précieux et statuettes actuellement stockés dans ses réserves, à travers une mise en valeur scénographique et muséographique et protégée. L'objectif est de permettre à tout visiteur de connaître l'histoire de ce lieu emblématique et de comprendre l'intérêt patrimonial du décor de la chapelle et des objets présentés.

Cette rénovation et ce projet de mise en valeur sont accompagnés par les services de la DRAC. Un cabinet de muséographie et scénographie a été aussi sollicité pour la conception et la réalisation des vitrines et supports multi média permettant cette mise en récit du lieu. Ainsi, une présentation racontée, sonore, dans le Narthex permettra de connaître l'histoire et l'intérêt de la chapelle, puis la narration invitera à se promener dans la nef et découvrir, à l'aide d'un pupitre numérique, les objets présentés, les clefs de voute et les engoulants.

Le montant prévisionnel de cette mise en œuvre s'élève à :

- 46 050€ HT pour la réalisation de la mise en sécurité et protection des objets (grille de clôture et système anti intrusion)
- 43 400€ HT pour l'étude, la conception scénographique et graphique et les réalisations liées à cette mise en récit de la chapelle (le mobilier vitrine, la signalétique sous forme d'un pupitre ainsi que la mise en place d'un totem d'entrée pour la narration sonore et l'élaboration de la bande sonore).

Soit un coût total de 89 450€ HT

FINANCEURS	MONTANT DE L'AIDE
DRAC : Travaux d'aménagements structurants	18 420€ HT
DRAC : Mobilier	4800€ HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL 65	33 000€ HT
AUTOFINANCEMENT	33 230€ HT
TOTAL	89 450€ HT

Une demande de financement pour cette mise en récit, dans le cadre de l'appel à projet des pôles touristiques au niveau du département, est sollicitée à hauteur de 33 000€ HT, soit 36.89%

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le projet d'aménagement scénographique et muséographique de la chapelle Saint Exupère.
- Autorise M. le maire à solliciter auprès du département une aide financière d'un montant de 33 000€ HT.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

**PROPOSITION D'ASSIETTE DE COUPES DE BOIS 2024 – FORET SECTIONALE
DIFFERENT (85-2023)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en **2024** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette de l'année **2024** des coupes présentées ci-après ;
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-après ;
- Pour ces coupes, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue dans le document de gestion durable (aménagement forestier)	Année proposée par l'ONF	DECISIONS DE LA COLLECTIVITE					
							Année décidée par la collectivité	Destination des bois			Mode de commercialisation prévisionnel	
								Vente	Délivrance (affouages)	Mixte	Bois sur pied	Bois façonnés
1_a	RPQ	400	4.17	NON	2020	2026	SUPPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3_a	RPQ	411	5.14	NON	2021	2026	SUPPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**PROPOSITION D'ASSIETTE DE COUPES DE BOIS 2024 – FORET COMMUNALE
D'ARREAU (86-2023)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en **2024** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette de l'année **2024** des coupes présentées ci-après ;
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-après ;
- Pour ces coupes, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après ;

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue dans le document de gestion durable (aménagement forestier)	Année proposée par l'ONF	DECISIONS DE LA COLLECTIVITE					
							Année décidée par la collectivité	Destination des bois			Mode de commercialisation prévisionnel	
								Vente	Délivrance (affouages)	Mixte	Bois sur pied	Bois façonnés
33_u	IRR	538	8.97	OUI	2024	2026	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
34_u	IRR	632	9.03	OUI	2024	2026	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

TRAVAUX SYLVICOLES PAR L'ONF – DEVIS

Reporté au prochain Conseil Municipal.

PROGRAMME DE NATATION A L'ECOLE PRIMAIRE

(87-2023)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de maintenir la natation à l'école primaire. Jusqu'à présent les cours de natation se faisaient à la piscine de la résidence des Balcons de la NESTE moyennant une participation de 500€.

A partir de cette année, ils ne peuvent plus mettre à disposition le bassin et il est également très difficile de trouver un maître-nageur. Il est donc impératif de trouver une autre solution. Le « savoir nager » faisant parti du programme obligatoire des élèves pour la rentrée au collège.

Grâce à l'ouverture du bassin olympien, Balnéa peut accueillir les groupes scolaires dans les meilleures conditions. Ils mettent à disposition deux maîtres-nageurs par groupe (un qui enseigne et l'autre qui surveille pour plus de sécurité) ainsi que tout le matériel nécessaire au bon apprentissage.

L'engagement financier de la commune pour l'année scolaire 2023/2024, s'évalue comme suit :

- Prix de l'entrée : de 2,50€ par élève (gratuit pour les accompagnateurs).
Soit pour nbre élèves $2 \times 35 \times 2.50 \text{ €} = 175 \text{ €} \times 7 = 1225 \text{ €}$
- Prix transport : pour 4 classes il faut 7 fois 2 allers retours (14) au prix unitaire de 185 € TTC
Soit 2 590 € TTC

Le budget total s'élève à 3815 € TTC pour l'année (545 € TTC par sortie)

Pour l'année scolaire 2022/2023 le montant s'élevait à environ 1800 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De valider un budget de 3815 € TTC pour le programme de natation de l'école primaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- ❖ BATIMENT DE L'ANCIENNE STATION SERVICE – ROUTE DES LACS
- ❖ VENTE TERRAIN A ASPIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H30.

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau



